



Pose d'une clim - vote AG pas valable?

Par **helpmij**, le **02/12/2013** à **15:01**

Bonjour,

J'ai demandé autorisation à l'AG de poser une clim. l'AG a jugé le placement sur le toit plat au dessus de mon lot trop risqué point de vue fragilisation potentielle de l'étanchéité (même si collé, PAS vissé, sur bloc anti-vibration par un professionnel reconnu) et a finalement, avec beaucoup de difficulté, autorisé une pose en façade (!), 'au dessus de la grande fenêtre'. Il s'avère que, après tout, il n'y a pas assez de place pour placer l'élément extérieur à cet endroit. Peut-on déclarer ce vote 'pas valable car inexécutable'? Bien que la copropriété m'a accordé la pose de la clim initialement, a-t-elle le droit de me la refuser tout de même? Comment faire comprendre que la pose sur le toit ne pose aucun problème? Une reconsidération de la pose sur le toit, est-elle toujours possible après le vote en AG?

Merci de votre réaction.

Cordialement,

Helpmij

Par **moisse**, le **02/12/2013** à **15:37**

Bonjour,

C'est votre problème de fournir un bloc compatible avec le linteau existant, ou accepter un léger recouvrement de votre baie.

Si vous voulez un bloc en terrasse, il faut redemander l'autorisation en AG.

Mais vous évoquez l'absence de perçage, ce qui paraît étonnant. En effet le bloc est posé, mais quid des conduites de gaz entre le bloc externe et le bloc interne.

Tous les groupes splittés impliquent une liaison traversante par 2 tubes.